

**RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE JETTE**Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal**Présents**

Hervé Doyen, *Président* ;
Claire Vandevivere, *Bourgmestre* ;
Bernard Van Nuffel, Olivier Corhay, Benoît Gosselin, Mounir Laarissi, Jacob Kamuanga, Nathalie De Swaef, Jennifer Gesquière, Joris Poschet, *Échevin(e)s* ;
Paul Leroy, Myriam Vanderzippe, Fouad Ahidar, Geoffrey Lepers, Joëlle Electeur, Yassine Annhari, Halima Amrani, Patricia Rodrigues da Costa, Sara Rempelberg, Xavier Van Cauter, Laura Vossen, Christophe Kurt, ~~Mauricette Nsikungu Akhiet~~, Said El Ghoul, Fatima Salek, Behar Sinani, Cindy Devacht, Eren Güven, Gianni Marin, Jean-Louis Pirottin, ~~Dashminder Bhogal~~, Stefan Dooreman, Julien Flandroy, Philippe Lepers, Julie Vandersmissen, Laurence Grommersch, Elise Van der Borst, *Conseillers communaux* ;
Nathalie Vandenbrande, *Présidente du CPAS* ;
Benjamin Goeders, *Secrétaire communal*.

Séance du 20.12.23

**#Objet : CC - SERVICE GE.FI.CO. - CENTIMES ADDITIONNELS AU PRÉCOMPTE
IMMOBILIER - EXERCICE 2024 - RENOUVELLEMENT #**

Séance publique

Service GEFICO

Le Conseil communal,

Vu la délibération du Conseil communal du 14.12.2022 établissant des centimes additionnels au précompte immobilier pour l'exercice 2023;

Vu l'article 464/1 du Code des impôts sur les revenus permettant d'établir des centimes additionnels sur le précompte immobilier;

Vu les articles 117 et 260 de la Nouvelle loi communale;

Vu la situation financière de la commune;

Considérant que la situation financière de la commune requiert le maintien des centimes additionnels sur le précompte immobilier;

Sur proposition du Collège,

Arrête :

Article 1 Il sera perçu pour l'exercice 2024, 3890 centimes additionnels au précompte immobilier.

Article 2 Ce nombre de centimes additionnels est applicable aux biens qui sont soumis au précompte immobilier sur le territoire de la commune.

Article 3 L'établissement et la perception des centimes additionnels se fait conformément au code des impôts sur les revenus.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

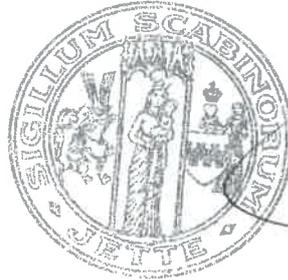
Le Secrétaire communal,
(s) Benjamin Goeders

Le Président,
(s) Hervé Doyen

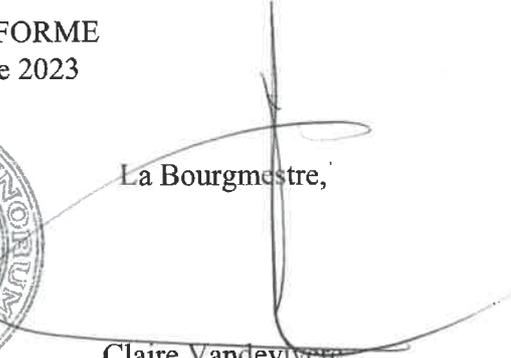
POUR EXTRAIT CONFORME
JETTE, le 20 décembre 2023

Le Secrétaire communal,


Benjamin Goeders



La Bourgmestre,


Claire Vandevivere